

Amiens, le 3 juin 2011



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie d'Amiens  
Chancelier des universités

à

mesdames et messieurs les chefs  
d'établissements publics et privés

#### Rectorat

Division des Examens  
et Concours

Bureau des Sujets, du DNB-CFG-  
DELF

Dossier suivi par  
Guy Boudeville, chef de bureau  
☎ : 03 22 82 38 61

Réf : GB/ 350/ DNB

☎ : 03 22 82 38 61  
☎ : 03 22 82 39 83  
Mél :  
ce.dec@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

#### Objet : organisation du diplôme national du brevet session 2011, composition et fonctionnement du jury de délibération

Ref : arrêtés du 9 juillet 2009 et du 27 août 2009 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

Le relevé de conclusions du 19 novembre 2010 de la réunion des chefs de centre du DNB 2010.

Note de service du 20/12/2010 sur le calendrier du diplôme national du brevet (B.O. n° 47 du 23/12/2010).

Ma lettre du 21 mars 2011 sur les centres d'examen et de correction du DNB.  
Mémento du chef de centre d'examen DNB, session 2011.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement du jury de délibération du diplôme national du brevet à la session 2011.

Depuis la session 2010, le jury est académique ; il est présidé, pour une durée de trois ans, par monsieur Claude Legrand, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme.

Il est précédé par une commission préparatoire, également académique.

Afin de faciliter les travaux, la commission préparatoire sera structurée en 13 sous-commissions, elles seront animées par les chefs de centres de correction.

Chaque sous-commission sera composée de :

deux principaux, chefs de centre de correction ;  
un IA IPR ou un IEN-ETG ;  
un enseignant de lettres ;  
un enseignant de mathématiques ;  
un enseignant d'histoire géographie ;  
un enseignant d'éducation physique et sportive ;  
un enseignant de langue vivante ;  
un enseignant des disciplines artistiques ;  
un enseignant d'une des disciplines non mentionnées ci-dessus.

Sous l'égide de monsieur l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de la Somme, la commission réunira donc les 27 chefs de centres de correction et se déroulera en deux étapes.

Pour le bon déroulement de ces deux étapes, il conviendra préalablement que tous les chefs d'établissements acheminent la fiche BREVET et la fiche BILAN ÉLÈVE du LPC de chacun de ses élèves dans les centres de correction le lundi 4 juillet dans l'après-midi au plus tard.

Je vous rappelle que la fiche **BREVET** devra être absolument détaillée ; une appréciation littérale accompagnera obligatoirement les moyennes trimestrielles.

première étape :

**Le mardi 5 juillet à 9 h 30** : au rectorat, la commission, composée des 27 chefs de centre de correction et du président de jury, au vu des premiers résultats au DNB 2011, définira les scénarios de rattrapage des candidats qui n'ont pas obtenu la moyenne ou qui n'ont pas toutes les compétences du LPC.

deuxième étape :

**Le mercredi 6 juillet à 9 h 30** : au rectorat, les 13 sous-commissions étudieront les situations des candidats susceptibles de bénéficier d'un rattrapage. Les dossiers des candidats seront présentés à chaque sous-commission par les chefs de centres de correction.

Chaque sous-commission aura à étudier les cas issus des établissements de deux centres de correction. Les enseignants y participant, viendront quant à eux, des trois départements composant l'académie.

L'ensemble de ces documents nécessaires aux travaux des 13 sous-commissions sera acheminé au rectorat par les chefs de centres de correction, le mercredi 6 juillet.

**À cet égard, j'attire tout particulièrement votre attention sur l'impérieuse nécessité de fournir en temps opportun ces documents qui constituent une aide à la décision et en conséquence, contribuent à mieux prendre en compte la situation de vos élèves.**

Vous trouverez par ailleurs en annexe la fiche récapitulative des opérations relatives à la préparation des travaux de délibérations.

Mes services restent votre disposition en cas de difficultés.

Encore une fois, je vous remercie de votre engagement et de l'aide que vous m'avez apportée tout au long de cette session 2011.



Jean-Louis MUCCHIELLI

## Déroulement des opérations :

### FICHE SYNTHETIQUE

3/4

#### acheminement des copies :

à l'issue de chaque demi-journée d'épreuves, aussitôt l'anonymat terminé, le **chef de centre des épreuves écrites apporte les copies de l'épreuve ou des épreuves dans le centre de correction**. Ces derniers sont différents suivant la série du diplôme national du brevet et sont déclinés à la fin du mémento, les copies seront classées par série, matière, n° d'anonymat ;

#### délais à respecter

##### **Épreuves se déroulant le matin :**

- les copies doivent être acheminées avant 15 heures dans les différents centres de regroupement.

##### **Épreuves se déroulant l'après-midi :**

- les copies doivent être acheminées avant 18 heures 30 dans les différents centres de regroupement.

#### les corrections :

elles se déroulent en atelier au sein des centres de correction les 29 et 30 juin 2011 ;

⚠ à l'issue des corrections, les correcteurs saisissent les notes qu'ils ont attribuées, il conviendra donc de mettre des ordinateurs à la disposition des enseignants afin qu'ils puissent accéder à LOTANET ;

il conviendra également de prévoir une phase de vérification du total des points composant la note finale de la copie ainsi qu'à la saisie de la note dans LOTANET ; **cette mission échoit aux enseignants.**

**FIN DE SAISIE DES NOTES LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2011 A 12 HEURES  
DE LAI DE RIGUEUR;**

#### acheminement vers les centres de correction des pièces nécessaires à la délibération :

il conviendra d'acheminer les fiches BREVET et Bilan LPC le lundi 4 juillet avant 15 heures vers les centres de correction, ces fiches seront auparavant classées par ordre alphabétique et par série, pour faciliter le travail des membres de la commission

Ainsi, la délibération du jury académique se déroulera en fonction de la chronologie suivante :

##### **le 4 juillet 2010**

une première liste des lauréats (candidats ayant une moyenne supérieure à 10 ayant validé le LPC) est établie par le rectorat

##### **le 5 juillet à 9 h 30**

les chefs de centres de correction sont réunis au rectorat, dans le cadre de la commission préparatoire au jury académique ; celle ci identifie la liste des candidats susceptibles de bénéficier d'un rattrapage

**le 5 juillet à partir de 15 heures**

les chefs de centres de correction reçoivent confirmation par le rectorat (documents scannés) de la liste des candidats établie le matin et préparent les dossier en conséquence (copies + fiche BREVET + fiche bilan LPC des candidats susceptibles d'être rachetés) ;

**le 6 juillet à 9 h 30**

les membres des sous-commissions sont réunis au rectorat et statuent selon les consignes arrêtées le 5 juillet par la commission sur des candidats qui peuvent bénéficier d'un rattrapage ; ils modifient alors de façon manuscrite les PV de délibération (note, moyenne, total et décision) dans le cas d'un rattrapage.

**le 7 juillet à 14 heures, salle S 162 « Jules-Verne »**

le jury académique, composé d'au moins un membre de chaque sous-commission, se réunit au rectorat d'Amiens ;

**Le 8 juillet à 15 heures**

les résultats du diplôme national du brevet sont proclamés.